

Chemin des Prés de Vaux - Aliénation d'un délaissé à Mme MAGNET

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a acquis la propriété SIVRO, située chemin des Prés de Vaux. Cet ensemble immobilier comporte un délaissé de voie, dont une partie forme un talus.

Mme MAGNET, riverain du chemin des Prés de Vaux, a demandé à acquérir, au droit de sa propriété, une partie du délaissé. Un accord est intervenu sur la base suivante :

- aliénation de 57 m ² de pré à 40 F, soit	2 280 F
- aliénation de 60 m ² de talus à 5 F, soit	300 F

	2 580 F

La recette de 2 580 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501.30100. Mme MAGNET supportera les frais d'acte.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- la cession de terrain à Mme MAGNET, aux conditions définies ci-dessus,
- M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.